



National Democratic Institute for International Affairs
1717 Massachusetts Avenue, N.W. Fifth floor, Washington, D.C.
20036

TRADUCTION FRANÇAISE

DECLARATION SUR LA SITUATION POLITIQUE EN COTE D'IVOIRE

Abidjan, le 11 août

Une délégation de l'Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales (NDI) a visité la Côte d'Ivoire du 6 au 11 août et rencontré les dirigeants des principaux partis, des membres du Gouvernement de Transition, des représentants de la société civile intervenant dans les actions de soutien à la démocratie, des leaders syndicaux, des journalistes et d'autres Ivoiriens intéressés par le processus de transition. La délégation avait pour mission d'évaluer l'environnement politique actuel et les préparatifs en vue des prochaines échéances électorales. Cette visite de la délégation a eu lieu à la suite de consultations élargies et d'une table ronde post-référendum organisées par les représentants résidents du NDI en Côte d'Ivoire.

La délégation comprenait les élus, les experts électoraux et les analystes politiques suivants : Mme Audrey McLaughlin, ancienne Présidente du New Democratic Party du Canada; M. Ousmane Ngom, Secrétaire général du Parti Libéral Sénégalais; M. Mountaga Tall, Président du Congrès National d' Initiative Démocratique du Mali; M. Guy Martin, Professeur de sciences politiques à l'Université de Virginie; et M. Chris Fomunyoh, Directeur régional du NDI pour l'Afrique de l'Ouest, centrale et orientale. M. Derek Singer, Représentant du NDI en Côte d'Ivoire s'est joint à la délégation, qui a été assistée par Mme Sef Ashiagbor, Chargée de programme au NDI.

RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La délégation a relevé plusieurs problèmes relatifs aux principes démocratiques fondamentaux et à la participation politique. Ces problèmes suscitent de graves préoccupations quant aux perspectives d'une transition crédible et transparente vers un régime démocratique. La délégation a identifié parmi ces problèmes quatre questions essentielles susceptibles de mettre en cause la viabilité de tout le processus de transition.

Malgré les promesses du CNSP et ses engagements publiques en faveur d'une transition véritable au cours des journées qui ont suivi le putsch du 24 décembre 1999, les chances de réussite d'un tel projet se sont amoindries à cause des tensions partisans et de la méfiance existant entre les acteurs politiques, de la controverse sur les conditions d'éligibilité pour les candidats aux présidentielles, des restrictions pesant sur les activités de partis politiques et les voyages de dirigeants de partis, ainsi que l'ambiguïté sur la candidature ou non du Général Guéi à l'élection présidentielle. Au même moment, les Ivoiriens souhaitent ardemment une fin de la transition pour un retour rapide à un régime démocratique et civil.

La décision du Général Guéi de présenter sa candidature à l'élection présidentielle, celle d'écartier du gouvernement de transition en mai dernier des membres de certains partis politiques, la modification de certaines dispositions constitutionnelles ayant trait à l'éligibilité à la présidence de la République après la publication de ce texte au Journal Officiel, de même que les mesures prises pour restreindre les activités politiques, font craindre à de nombreux Ivoiriens et à la communauté internationale que le CNSP n'est pas disposé à s'engager dans un processus de transition transparent, représentatif et sans exclusive. Se dresse également le spectre d'un gouvernement de transition qui chercherait peut-être bien à se maintenir au pouvoir au lieu de s'engager dans une transition crédible et légitime.

La délégation a enregistré que le débat et les spéculations sur l'éligibilité d'Alassane Ouattara se poursuivaient. La délégation a également eu écho d'éventuels manœuvres pouvant faire obstacles à d'autres candidatures. Le travail d'observation de la délégation l'amène toutefois à constater que la mise à l'écart de la candidature de M. Alassane Ouattara et d'autres leaders de partis politiques serait ressentie par de nombreux Ivoiriens et par la majorité de la communauté internationale comme une négation du droit des Ivoiriens à exercer pleinement leur choix au moment du vote. Une telle issue aurait des effets négatifs sur la crédibilité de l'élection et les processus de transition.

L'indépendance du judiciaire est la pierre angulaire de toute société démocratique, et elle revêt une importance accrue lorsque sont en jeu les droits individuels et plus généralement les droits humains. La délégation a relevé que la crise politique des douze derniers mois a profondément remis en cause la crédibilité et l'indépendance du système judiciaire ivoirien.

Le règlement de ces questions doit se faire de manière à susciter la confiance des Ivoiriens et de la communauté internationale en l'engagement du CNSP d'assurer un processus de transition transparent et crédible.

Des recommandations complémentaires sur les mesures qui pourraient être prises pour renforcer la transition sont précisées dans la section principale de cette déclaration.

LE CONTEXTE POLITIQUE

En décembre 1999, une délégation du NDI s'était rendue en Côte d'Ivoire à un moment critique de l'histoire du pays. Les tensions politiques croissantes avaient créé une atmosphère qui compromettait les chances d'élections transparentes et sans exclusion en l'an 2000. Parallèlement, les Ivoiriens étaient confrontés à de sérieux problèmes économiques et sociaux qui exigeaient davantage de responsabilité et de transparence au niveau de la gestion du pays.

En décembre 1999 la délégation a constaté l'existence de graves problèmes relatifs aux principes démocratiques fondamentaux et à la participation politique, suscitérent de vives préoccupations liées à la démocratie et à l'organisation d'élections crédibles. Des dirigeants politiques avaient été arrêtés et emprisonnés sous une loi qui limitait la liberté de rassemblement. La délégation s'inquiéta également des préoccupations formulées sur l'indépendance de la justice et sur l'existence de questions pendantes liées à la gestion du processus électoral. Compte tenu des antécédents créés par le contentieux électoral et les violences survenues lors des élections de 1995, la délégation avait vivement attiré l'attention des autorités d'alors sur la nécessité de prendre immédiatement des mesures décisives permettant de créer un environnement et les conditions d'un processus électoral démocratique inspirant confiance au peuple ivoirien.

Le 24 décembre 1999, une semaine après le départ du pays de la délégation, une mutinerie de l'armée conduisit au renversement du président Henri Konan Bédié et de son gouvernement. Etant donné l'absence de considération du gouvernement Bédié pour les principes et les pratiques démocratiques et son désintérêt pour un dialogue véritable avec les dirigeants de l'opposition sur les questions importantes qui se posent au pays, de nombreux Ivoiriens accueillirent sa chute avec joie. Toutefois, en dépit des faibles références en matière démocratique du gouvernement de M. Bédié, son mode de remplacement ne pouvait manquer de susciter une grande préoccupation quant à l'avenir de la démocratie en Côte d'Ivoire. L'apparition d'un gouvernement militaire, jetait le doute sur les perspectives d'évolution démocratique de la Côte d'Ivoire.

La Transition après le Coup d'Etat

Peu après le coup d'état du 24 décembre 1999, les Ivoiriens et les démocrates du monde entier invitèrent avec force les chefs militaires à mettre en place un gouvernement de transition, et des institutions qui poseraient les fondements d'élections sans exclusion en vue d'un retour rapide du pays à un régime civil. Dès après les événements du 24 décembre, les militaires établirent un présidé par le Général Guéï, prononcèrent la dissolution de l'Assemblée nationale et la suspension de la constitution. Le CNSP libéra tous les prisonniers politiques qui avaient été incarcérés par le président Bédié, notamment les neuf dirigeants du RDR emprisonnés depuis octobre 1999. Toutes les procédures engagées contre eux furent annulées.

Au départ, le Comité National de Salut Public (CNSP) proclama sa neutralité dans l'organisation des élections de la transition. Le Comité semblait par là reconnaître que la crédibilité de toute la transition dépendrait de l'équité du processus constitutionnel, et de la réforme électorale ainsi que de la perception qu'on auraient les Ivoiriens.

Après consultation des partis politiques et de la société civile, le Général Guéï nomma un gouvernement intérimaire comprenant des représentants de l'ensemble de la classe politique. Il créa également sur une base élargie une *Commission Consultative Constitutionnelle et Electorale (CCCE)* chargée d'élaborer une nouvelle constitution et un nouveau code électoral. Sa décision de constituer un gouvernement de transition ouvert réunissant les membres des partis politiques et des organisations de la société civile donna l'assurance aux Ivoiriens que les militaires resteraient fidèles à un rôle apolitique et impartial.

En février 2000, le CNSP créa la *Commission de Supervision de l'Organisation du Référendum (COSUR)*. Elle comprenait des représentants des sept principaux partis politiques, ainsi que de la société civile et des départements ministériels. La COSUR avait pour mission de superviser la gestion du référendum constitutionnel prévu à l'origine pour le 30 avril, mais reporté au 23 juillet. En mai, le CNSP annonçait le calendrier des élections présidentielles, législatives et municipales.

CONCLUSIONS ET OBSERVATIONS DE LA DELEGATION DU NDI

La conjugaison des comportements non-démocratique des gouvernants et de forces militaires non-républicaines créent les conditions de déstabilisation qui encouragent les soldats à recourir à des coups de force quand ils ont des griefs ou des ambitions politiques. Une force militaire politisée peut également susciter chez les hommes politiques civils la tentation d'appeler à l'intervention des forces armées s'ils ne sont pas en mesure d'avoir le soutien populaire. Les coups de force sont une violation fondamentale des principes et

pratiques démocratiques d'amener le changement politique par la voie d'élections libres et transparentes. Quelles que soient les intentions déclarées et les griefs cités par leurs auteurs, les coups de force militaires compromettent la foi d'un peuple dans la crédibilité de la transition. Car, en dernière analyse, la démocratie réside dans *la nature des moyens* par lesquels on cherche à atteindre des *fins politiques*.

Comme en décembre 1999, la délégation a relevé de sérieux problèmes qui; parce qu'ils touchent aux principes démocratiques fondamentaux et à la participation politique, suscitent de graves inquiétudes quant aux perspectives en matière de démocratie et d'élections dignes de ce nom au cours de l'actuelle période de transition.

▪ **L'Éligibilité des Candidats à la Présidentielle**

Le débat sur l'éligibilité des candidats à la présidentielle a empoisonné la société ivoirienne tout au long de l'année écoulée et menace le pays d'une fracture régionale, ethnique et religieuse. En mars 2000, la CCCE, qui avait la tâche de préparer une constitution et un code électoral nouveaux, présenta au Général Guéï le projet final de constitution et de code électoral à soumettre à référendum. Le projet recommandait que, pour être éligible, "le père *ou* la mère" d'un candidat à la présidentielle devait être Ivoirien. Six jours avant le référendum, et après la publication de ce texte au Journal Officiel, le CNSP modifia cette disposition, en le substituant celle suivant laquelle "le père *et* la mère" des candidats à la présidentielle devaient être nés Ivoiriens. Cette intervention après l'ouverture de la campagne référendaire et a quelques jour du referendum a amené beaucoup d'Ivoiriens a conclure à une entreprise délibérée visant à bloquer une candidature bien précise dont les origines parentales avaient été mises en doute par ses adversaires.

▪ **L'Ingérence Militaire dans le Processus Politique**

Comme en 1999, lorsque une ordonnance du président Bédié posa des restrictions aux "manifestations dans les lieux publiques", les récentes mesures ont empêché certains partis politiques de tenir des manifestations publiques. Par exemple, le 27 juillet, le RDR fut empêché de tenir une réunion publique pour présenter sa plate-forme de gouvernement. Le CNSP a certes expliqué que les "manifestations et rassemblements politiques" étaient interdits jusqu'à l'ouverture officielle de la campagne, mais certains partis politiques y compris un parti récemment formé pour soutenir la candidature de Guéï, le *Rassemblement pour le Consensus National (RCN)*, avaient déjà tenus des meetings pour présenter leur plate-forme. Cette intervention des militaires réduit le champ d'expression politique. Ces restrictions se réduits pour certains partis.

Depuis le mois de mai 2000, les dirigeants de partis politiques ont été interdits de sortie du pays sans une autorisation préalable de la junte militaire. Au même moment, certains des principaux conseillers politiques du Général Guéï continuent de voyager hors du pays.

La délégation a pris connaissance d'informations troublantes relatives à la répression violente d'une manifestation organisée le 31 juillet pour exprimer un soutien aux commentaires faits par le ministre français Josselin sur la situation politique en Côte d'Ivoire. Les manifestants furent battus, déshabillés, obligés à ramper sur la route et à faire d'autres actions dégradantes. La brutalité des actes commis par les forces de sécurité a choqué les Ivoiriens et la communauté internationale, d'autant plus que des manifestations similaires, mais d'appui à la position du gouvernement, s'étaient déroulées quelques jours avant sans action répressive des forces de sécurité. Ceci a fait naître de sérieuses préoccupations quant au respect par le CNSP des droits humains après l'adoption d'une constitution garantissant ces droits.

▪ **Instabilité Gouvernementale et Violation des Textes**

En mai 2000, le CNSP remania le gouvernement intérimaire élargi formé en décembre 1999 en excluant du gouvernement de transition les représentants de plusieurs partis. Plusieurs officiers militaires entrèrent au gouvernement et tous les officiers membres du CNSP, à l'exception d'un seul, reçurent des portefeuilles ministériels. Le CNSP fut également confronté à une mutinerie militaire les 4 et 5 juillet. Bien qu'il soit parvenu à un accord avec les mutins qui exigeaient paiement pour leur rôle dans le coup d'état du 24 décembre, le CNSP, à la suite de la mutinerie, accusa des partis politiques d'avoir encouragé la mutinerie à des fins politiques. Quatre responsables du RDR furent mis en détention par les militaires, puis libérés deux jours plus tard sans avoir été inculpés. Le président du Parti pour le Progrès et le Socialisme fut interrogé sur un rôle éventuel qu'il aurait joué dans les événements des 4 et 5 juillet. Enfin, la délégation est arrivée à Abidjan pendant le procès public de 45 des 51 officiers militaires impliqués dans la mutinerie de juillet.

La délégation a relevé que le CNSP n'a pas respecté nombre de ses propres textes relatifs à la conduite de la transition et à l'élaboration de la constitution. Par exemple, le mode de fonctionnement de la CCCE et de ses sous-commissions ne furent pas respectés. Un amendement constitutionnel définissant les conditions d'éligibilité des candidats à la présidentielle fit l'objet d'une modification unilatérale par le CNSP six jours avant le référendum constitutionnel du 23 juillet, de sorte que beaucoup d'Ivoiriens ne connaissaient pas vraiment le texte sur lequel ils votaient. Malgré une décision du général Guéï en date du 25 juillet autorisant les chefs de partis politiques à voyager hors du pays sans l'accord préalable du CNSP, le président Alassane Ouattara du RDR fut empêché de le faire. En outre, le ministre de la communication a autorisé Radio Nostalgie à reprendre ses opérations mais les forces de sécurité continuent de faire obstacle à la reprise de ses émissions.

▪ **L'Indépendance de la Justice**

L'indépendance de justice est la pierre angulaire de toute société démocratique, et elle revêt une importance accrue lorsque sont en jeu les droits individuels et les droits humains des citoyens. La délégation a relevé que la crise politique des douze derniers mois a profondément ébranlé l'intégrité et l'indépendance du système judiciaire ivoirien. Par exemple, dans les derniers mois de 1999, de nombreuses accusations furent portées contre Ouattara par le gouvernement Bédié. Par la suite, en janvier 2000, ces poursuites furent abandonnées. La délégation a la forte conviction que les droits d'innocents citoyens ne doivent pas être foulés aux pieds ; la manière dont les inculpations furent posés puis abandonnés tend à confirmer la perception que la justice ivoirienne est hautement politisée. Des inquiétudes ont été exprimées à la délégation concernant les récentes nominations de juges à la Cour Suprême, l'organe ayant la tâche de statuer sur l'éligibilité des candidats à la présidentielle. De nombreux Ivoiriens se disent avec appréhension que certaines des magistrats nommés ont des liens étroits avec le régime militaire, ce qui donne ainsi lieu à des interrogations sur leur crédibilité et leur neutralité. Or, la simple perception que les procédures ont des motivations politiques peut être extraordinairement dommageable pour la confiance publique que doivent inspirer le processus électoral et l'état de droit.

▪ **Gestion des Elections de la Transition**

Bien que les divers organismes et les bailleurs de fond impliqués dans les processus référendaire aient beaucoup travaillé pour pouvoir déployer des ressources à bref délai, le référendum a souffert de problèmes logistiques divers parmi lesquels on peut noter les défaillances d'enregistrement sur la liste électorale, la confusion dans la distribution des cartes d'électeurs, l'absence d'agents électoraux dans de nombreuses localités et l'insuffisance du matériel électoral dans d'autres. Ceci a conduit au prolongement du scrutin d'un jour.

Tous les principaux partis politiques ont appelé à voter "oui" pour le référendum. Il ne faut pas s'attendre à pareille unanimité lors des scrutins futurs. La délégation a noté la création récente d'une nouvelle Commission électorale nationale dont le degré d'indépendance est à déterminer.

- **Accès aux Médias d'Etat**

La radio et la télévision sous contrôle étatique sont les seuls médias qui atteignent pratiquement toutes les régions de la Côte d'Ivoire. La délégation a été informé de l'absence d'accès et de couverture équitables par les médias d'état (y compris le droit de réponse) pour les activités des partis politiques. Au titre des dispositions constitutionnelles récemment adoptées, la garantie d'un accès équitable aux médias d'Etat relève de la *Commission Nationale pour la Communication Audiovisuelle (CNCA)*. Bien que cette Commission existe actuellement, la délégation a entendu beaucoup de critiques selon lesquelles l'accès équitable aux médias d'Etat n'est toujours pas réel.

- **Liberté de la Presse**

La délégation a estimé également préoccupants les problèmes évoqués relatifs à l'exercice de la liberté de la presse, et aux harcèlements et mauvais traitements que subissent les journalistes en Côte d'Ivoire. Depuis la mutinerie militaire des 4 et 5 juillet, *Radio Nostalgie*, une station de radio indépendante, a été de fait fermée. Les jours précédant la visite de la délégation, 2 journalistes travaillant pour un quotidien local furent arrêtés sous l'accusation de diffamation contre le chef de l'Etat et détenus pendant deux jours. Un reporter travaillant pour la BBC fut également battu par les forces militaires alors qu'il suivait pour le compte de sa radio les manifestations se déroulant devant l'ambassade de France.

- **Ethique et Déontologie des Journalistes en Matière de Reportage**

La presse écrite joue un rôle d'une grande importance dans le débat politique, particulièrement à Abidjan. La liberté de la presse est indispensable à un système démocratique, et les journalistes ont aussi la responsabilité de transmettre des informations exactes et sans parti pris. Bien que la situation au niveau de la presse se soit améliorée au lendemain du coup d'état de décembre, la délégation a noté que la nature de plus en plus partisane d'un certain nombre d'organes de presse ivoiriens exacerbe les différences politiques et contribue à créer un climat dans lequel il est de plus en plus difficile de distinguer les faits de la fiction. Est ainsi entravée l'aptitude du public à faire une évaluation claire des évolutions qui marquent la vie politique du pays.

- **Recensement et Inscription des Electeurs**

La non-fiabilité des listes électorales figuraient parmi les faiblesses identifiées par les partis d'opposition sous l'ère Bédié. Ces problèmes demeurent toujours. Certains des principaux partis politiques se sont plaints que nombre de leurs partisans étaient visés lors de l'annonce par la COSUR, quelques jours avant le référendum, que quelque 80 000 électeurs inscrits avaient été placés sur une liste d'électeurs non admis à voter, en attendant les preuves de leur droit de vote. Une période d'une semaine fut donnée aux électeurs inscrits pour apporter la preuve de leur nationalité, mais pour beaucoup d'entre eux, cette procédure n'apparaissait pas claire. Il est possible que ce soit à juste titre que la nationalité de ces électeurs ait été mise en cause, mais les délais très courts donnés pour la présentation d'éléments prouvant la nationalité signifie que de nombreux électeurs inscrits qui tentaient de voter au référendum ont pu être empêchés de le faire et/ou intimidés, sont restés chez eux. Beaucoup de citoyens se sont aussi plaints qu'ils avaient vérifié leur inscription sur les listes mais qu'ils s'aperçurent les 23 et 24 juillet, jours du référendum, que leurs noms ne s'y

trouvaient plus. La plupart de ces électeurs ne savaient pas s'ils avaient été disqualifiés en tant qu'électeurs ou si leurs noms avaient été effacés involontairement par erreur.

Bien que la nouvelle constitution confie l'enregistrement des électeurs à la Commission électorale indépendante, la délégation a noté que l'inscription des nouveaux votants âgés de 18 à 21 ans se déroulait sous les auspices de l'administration. Certains Ivoiriens arguèrent qu'il s'agissait là d'une mesure "de dépannage" pour accélérer les préparatifs en vue des prochaines élections. Mais la délégation a aussi entendu exprimer la préoccupation qu'il y avait là une violation du mandat de la Commission électorale indépendante tel que stipulé dans les nouveaux textes.

▪ **l'Education Civique**

La délégation a constaté une absence frappante dans le débat politique de discussions sur les principes et les pratiques démocratiques. Les Ivoiriens ne sont pas informés des dispositions de la constitution nouvellement adoptée. Tandis qu'une grande partie de la campagne référendaire a été centrée sur les conditions d'éligibilité pour les présidentielles, il y eut peu d'efforts d'éducation du public sur les droits et responsabilités prévus dans la nouvelle constitution.

Antérieurement aux nouveaux textes constitutionnel et électoral, la Côte d'Ivoire utilisait traditionnellement un système à bulletins multiples. Le bulletin unique, utilisé au récent référendum, constitue la norme établie par le nouveau code électoral. Beaucoup d'Ivoiriens sont d'accord que le bulletin unique se prête moins à la manipulation des voix et respectent davantage le secret du vote; toutefois, la délégation a entendu beaucoup de personnes se plaindre que les citoyens n'avaient pas reçu, dans la période précédant le référendum, d'informations adéquates ou de formation sur l'utilisation du bulletin unique.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

Bien que le régime militaire en Côte d'Ivoire ait promis de créer un environnement politique propice pour des élections transparentes et crédibles et un retour rapide à un régime démocratique civil, force est de relever que les actions du Général Guéï et des militaires suscitent de sérieux doutes quant à la réalité de l'engagement à assurer une transition pacifique, transparente et neutre.

La démocratie est un processus d'inclusion et de participation. Les coups d'état sont les ennemis des processus démocratiques. Lorsque le chef d'un comité militaire ou d'une junte prend des mesures pour devenir le bénéficiaire direct d'une transition destinée initialement à conduire un pays à un régime démocratique civil, il met inévitablement en cause la crédibilité de la transition et la légitimité de ses résultats.

Les normes internationales exigent un processus électoral transparent et un processus politique qui permette la participation directe et pleine des concurrents politiques et de leurs partis. Elles exigent un dispositif juridique adéquat et un organe de gestion électorale effectif qui mène ses activités librement. Ces normes exigent que les forces armées et leurs officiers ne s'immiscent pas dans le processus politique. Elles exigent également un climat électoral dans lequel les partis peuvent mener librement leurs rassemblements pacifiques et autres manifestations publiques, de même qu'ils peuvent accéder équitablement aux médias - qui doivent les traiter sans discrimination – pour répercuter leurs messages.

L'expérience acquise par le NDI dans plus de 50 démocraties émergentes à travers le monde fait clairement apparaître que dans tout processus politique, *la confiance* en ce processus et *le sentiment qu'il est équitable* sont tout aussi importants que la lettre de la loi. L'expérience au plan international démontre également qu'une fois ébranlée le rétablissement de la confiance requièrent des mesures exceptionnelles qui doivent répondre aux principes de l'équité et de la transparence.

Il serait souhaitable que les dirigeants actuels de la Côte d'Ivoire mettent à profit la période à venir du processus de transition pour créer les conditions d'élections véritablement démocratiques, et pour poser les fondations d'institutions démocratiques viables et d'un Etat transparent et responsable de sa gestion devant le peuple. Tous les partis politiques devraient être autorisés à concourir librement et pleinement. Afin d'assurer la pleine participation à un processus politique honnête, le dialogue entre les partis et le consensus sur les éléments fondamentaux sont nécessaires pour permettre au pays d'avancer vers une démocratie complète. Dans un esprit de coopération, le NDI fait les recommandations ci-après :

- **La Neutralité du CNSP et du Gouvernement de Transition**

Le CNSP ayant affirmé son intention de jouer un rôle neutre dans la conduite des élections de la transition, et parce qu'il est tenu de rester neutre pour que la transition soit considérée comme crédible et légitime, les prochaines élections s'annoncent potentiellement comme les plus concurrentielles de l'histoire de la Côte d'Ivoire. Pour réaliser cet objectif énoncé publiquement, le gouvernement de transition doit observer la plus stricte neutralité envers tous les candidats et partis politiques. Cette transition ne peut réussir que par la coopération entre Ivoiriens et que si une volonté politique exprimé au plus haut niveau veille à faire de la démarche non-partisane une réalité. Toute tentative de membres de l'équipe de transition ou du CNSP de présenter des candidatures en prenant appui sur leur statut affaiblirait la crédibilité du programme de transition et dévaluerait les actions tendant à fonder l'émergence d'une démocratie durable en Côte d'Ivoire et dans la sous-région.

- **Les Conditions d'Eligibilité au Leadership Politique**

Les nouveaux textes constitutionnel et électoral approuvés les 23 et 24 juillet entreront en vigueur lors des prochaines élections. De multiples interprétations des conditions d'éligibilité peuvent être mises en avant par les dirigeants politiques et leurs partisans, mais il n'en demeure pas moins qu'il incombe aux institutions compétentes de les appliquer et les interpréter dans un esprit d'équité et sans aucun ostracisme ou discrimination. Cette approche encouragera les Ivoiriens à accepter les résultats des processus électoraux. L'application des autres dispositions du nouveau cadre juridique doit relever des mêmes normes.

- **Restrictions aux Activités Politiques et aux Déplacements de Dirigeants Politiques**

Les lois et règlements restreignant les activités politiques doivent être soit abrogés soit soumis à des garde-fous sévères pour prévenir de abus futurs. Le droit de mener des activités politiques pacifiques doit être garanti au moyen de garde-fous juridiques et les autorités doivent publiquement s'engager au respect de celui ci.

- **Indépendance et Crédibilité de la Justice**

Compte tenu de récents règlements de litiges électoraux, et du fait que beaucoup d'Ivoiriens jugent le système judiciaire fortement politisé, il serait nécessaire de prendre des mesures exceptionnelles pour que renaisse la confiance dans l'administration de la justice.

Les acteurs du système judiciaire et la direction politique du pays doivent respecter l'état de droit et l'indépendance de la justice; ce sont là des principes au cœur d'une société démocratique. Il est indispensable que les citoyens aient pleinement confiance dans leur système judiciaire. L'égalité de tous devant la loi et les garanties accordées également à tous doivent s'appliquer à tous les partis et à toutes les personnes physiques. Les questions d'éligibilité et de liberté de réunion pouvant donner lieu à des actions judiciaires, il serait d'une importance vitale que la justice soit perçue comme indépendante du gouvernement, et non un outil au moyen duquel quelques individus ont la possibilité de réaliser leurs fins politiques personnelles. L'organe chargé de statuer sur les questions d'éligibilité doit pouvoir le faire sans parti pris, dans la neutralité et en appliquant le droit et les mêmes normes à tous les candidats.

AUTRES QUESTIONS IMPORTANTES

En plus des questions fondamentales citées ci-dessous relatives à l'éligibilité à l'élection présidentielle, à l'espace politique et à l'indépendance de la justice, d'autres réformes importantes devraient être entrepris pour rendre le processus électoral plus crédible.

▪ **Gestion des Elections**

Il est important que les autorités électorales soient impartiales et efficaces et qu'elles soient considérées comme telles par les acteurs politiques et par le public. La séparation la plus rigoureuse doit être maintenue entre les candidats et les autres intérêts partisans d'une part, et les gestionnaires du processus électoral d'autre part. La délégation a noté la création le 9 août de *Commission électorale indépendante*. Si certaines organisations devant déléguer des représentants à la Commission électorale indépendante n'existent pas actuellement, il serait nécessaire d'obtenir un consensus sur toute nomination temporaire permettant à la Commission d'entrer en fonction. Les partis politiques et les organisations de la société civile doivent avoir pleinement la possibilité de superviser tous les aspects du processus électoral, y compris l'inscription, la période de campagne, le scrutin, le dépouillement et le décompte des voix, ainsi que la publication des résultats définitifs. Le gouvernement doit assurer à la Commission les ressources financières et humaines qui lui permettront d'être opérationnelle de telle sorte que les Ivoiriens aient confiance dans la gestion et le contrôle impartiaux et efficaces du processus électoral. Il serait souhaitable de prendre urgemment des mesures pour définir les canaux de communication et de collaboration entre la Commission électorale, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et l'Institut National de la Statistique, afin de renforcer et garantir l'indépendance de la Commission Electorale.

Il serait nécessaire également de renforcer la formation dispensée aux agents électoraux dans la période précédant le référendum afin que tout le personnel connaisse les procédures correctes. La confiance du public dans le processus en sera accru.

▪ **Le Dialogue et les Concertations entre les Partis**

La délégation du NDI appelle tous les leaders politiques de la Côte d'Ivoire, le gouvernement et l'opposition – conformément à la tradition ivoirienne de dialogue et de réconciliation – à éviter toute action et tous effets oratoires susceptibles d'accroître les tensions ou de mettre en péril la stabilité politique et les chances d'élections pacifiques et crédibles en l'an 2000. Les ambitions politiques des partis et des personnes doivent être passer après ceux du pays dans son ensemble. Tous les camps politiques doivent pouvoir contribuer librement et pleinement à une discussion de questions d'importance nationale.

Pour assurer la participation d'un grand nombre d'Ivoiriens et la viabilité du processus électoral, un dialogue politique entre tous les leaders politiques devrait mener à un consensus sur les mesures à prendre afin que le pays avance. Parmi les mesures possibles figurent des accords de "régulation" tels qu'un code de conduite des partis politiques et des rencontres régulières inter partis, qui permettraient de cerner et de résoudre à l'avance les problèmes potentiels ou les points de désaccord.

▪ **Questions Relatives aux Médias**

Les parti pris dans la couverture médiatique étant souvent cités parmi les causes de la polarisation du débat politique dans le pays, il incombe aux autorités ivoiriennes de prendre des mesures immédiates et effectives pour garantir une couverture exacte et équilibrée par les médias d'Etat des partis politiques, des candidats potentiels et des questions d'importance nationale. La CNCA et les autres organes faisant le suivi des médias devraient donc prendre des mesures immédiates pour assurer entre tous les partis politiques et tous les candidats une répartition équitable des temps d'antenne et d'espace dans les journaux. Un mécanisme efficace devrait être conçu pour examiner les réclamations relatives aux inexacitudes et au parti pris et y remédier immédiatement et effectivement par des moyens tels que les correctifs et le droit de réponse. Les lois ivoiriennes prévoient que tous les candidats et partis politiques doivent bénéficier d'un accès équitable aux médias sous contrôle étatique pendant la campagne électorale relativement courte. Cela est sans doute positif, mais ne saurait équivaloir aux mesures prises en vue d'assurer l'exactitude des informations données sans parti pris.

Il est du devoir des journalistes des médias publics et privés d'assurer une couverture médiatique exacte et équilibrée, de même que les partis et leurs candidats doivent éviter de faire des déclarations incendiaires au sujet de leurs rivaux, car ce comportement ne peut qu'aggraver la polarisation politique déjà sensible dans le pays.

La liberté de la presse est une composante essentielle d'un processus électoral crédible. La couverture des questions d'intérêt national exige que les médias aient accès aux informations sans risque de violences contre les journalistes ou de discrimination entre eux. Des déclarations fermes des autorités appelant les agents de l'Etat à respecter les libertés de la presse et des médias, conjuguées à des actions décisives visant à identifier et à mettre fin aux sources de pressions sur les médias, sont essentielles pour organiser des élections conformes aux normes internationales. Les tracasseries contre la presse sont inappropriées en toute circonstance.

▪ **L'Elargissement de la Participation**

Il serait souhaitable que les autorités actuelles de la Côte d'Ivoire œuvrent de concert avec les partis politiques et les organisations de la société civile pour faire en sorte que le plus grand nombre possible d'Ivoiriens soient impliqués dans les processus politiques et électoraux. En tenant compte du peu de temps restant avant les élections présidentielles et législatives, il reste essentiel d'élargir la base de participation pour les élections et les autres processus politiques. Pour renforcer la confiance dans la liste électorale, la nouvelle Commission Nationale Electorale (en attendant la mise en place de la Commission Electoral Indépendante) devrait pouvoir fournir à tous les partis politiques en compétition des copies de listes informatisées. Les listes doivent être mises à la disposition du public pour être examinées et vérifiées par les parties intéressées et les électeurs potentiels. Il faudrait également encourager tous les Ivoiriens en age de voter à s'inscrire pour pouvoir exercer leur droit de vote. Les électeurs empêchés de voter au référendum devraient bénéficier de suffisamment de temps pour apporter les preuves de leur nationalité et de leur qualité d'électeurs.

- **L'Education Civique et le Renforcement de la Culture Démocratique**

Le gouvernement de transition, en collaboration avec les partis politiques, les organisations de la société civile et les leaders d'opinion, les chefs religieux notamment, devraient mener des actions de formation civique sur l'importance d'un régime démocratique civil, la tolérance, la nécessité d'exercer son droit de vote et les procédures d'inscription et de vote. Bien que la controverse sur les conditions d'éligibilité ait dominé le débat tout au long de la période conduisant au référendum, il est nécessaire de mener une large formation civique sur les nombreuses autres clauses des nouveaux textes pour renforcer la culture démocratique des citoyens.

- **Observation et Suivi des Elections**

Les partis politiques doivent être encouragés à déployer des bien formés pour faire le suivi du processus électoral. La participation citoyenne sera accrue par ces mesures, de même que la confiance dans le déroulement démocratique du processus. Dans cette perspective, il serait également souhaitable d'accréditer des organisations ivoiriennes et internationales chargées de suivre et d'informer sur tous les aspects des processus électoraux et politiques. Il est impératif à cet égard que les observateurs impartiaux et les délégués des partis politiques aient une bonne connaissance des normes internationales pour réussir leur mission d'observation.

La délégation du NDI exprime sa reconnaissance pour l'accueil que lui ont réservé les autorités de l'Etat, les dirigeants de partis politiques et leurs représentants, les membres du système judiciaire et des professions juridiques, les membres d'organisations de la société civile, les chefs civiques et religieux et les autres Ivoiriens. Elle n'aurait pu accomplir sa mission sans la coopération et l'esprit d'ouverture de tous ceux qu'elle a rencontrés.

Le NDI réaffirme son engagement à soutenir le processus de démocratisation de la Côte d'Ivoire et continuera à suivre et de faire rapport sur la transition en cours dans ce pays.